



Référence	CR
Document du	24 JUIN 2019
Page n°	1/6

COMPTE RENDU INTERNET DU COMITE SYNDICAL DU LUNDI 24 JUIN 2019

Le Comité syndical, régulièrement convoqué en date du 12 juin 2019, s'est réuni en séance ordinaire sous le Présidence de Monsieur Joël GUIN, Président, le 24 juin 2019 à 14 h 30.

ETAIENT PRESENTS :

Pour la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon : Mr GUIN, Président, Mmes ANCEY, GOTTRA, Mrs BARDISA, CHRISTOS, COSTA, COUSTON, DEMANSE, FOUILLER, FREYTAG, MARTINEZ- TOCABENS et PHALY.

Pour la Communauté de Communes les Sorgues du Comtat : Mme MARTINEZ, Mrs FOURNET, GABERT, GRAU, MACHABERT, MUS et PARIGOT.

Pour la Communauté de Communes du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse : Mrs BAYON DE NOYER et KLEIN.

ETAIENT EXCUSES REPRESENTES : Mr MOUREAU par Mr PHALY, Mr HARELLE par Mr MUS, Mr LAGNEAU par Mr GRAU, Mme ANDRZEJEWSKI par Mr BAYON DE NOYER, Mr MOLLAND par Mr KLEIN.

ETAIENT EXCUSES : Mmes DUPRAT et REZOUALI, Mrs BEL, GRANIER, PONCE, BERARD,

Assistaient également : Mmes MASANTE et MILESI, Mr JULLIEN.

Représentants des Communautés : 32 - Quorum : 17 Délégués présents : 21 - Procurations : 5 – total des votes : 26 Mr BERARD arrive à 15 h15 pour la délibération n°6
--

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir.

La séance est ouverte à 14 h 35 par Mr Joël GUIN, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur KLEIN est désigné pour assurer le secrétariat de séance, il sera assisté de Mr JULLIEN et Mme MASANTE.

Pas d'observation

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 26

Approbation du procès-verbal du Comité du 8 avril 2019

Le Président indique qu'il n'a reçu aucune observation et propose de mettre le procès-verbal aux voix.

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 26



Référence	CR
Document du	24 JUIN 2019
Page n°	2/6

COMPTE RENDU INTERNET DU COMITE SYNDICAL DU LUNDI 24 JUIN 2019

ADMINISTRATION GENERALE

1°) INSTALLATION DE NOUVEAUX CONSEILLERS SYNDICAUX AU COMITE SYNDICAL

Rapporteur : Joël GUIN

Par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon en date du 22 mai 2019, la représentation des délégués au SIDOMRA a été modifiée.

Il convient de procéder à l'installation de nouveaux conseillers syndicaux :

- Mr Fabrice MARTINEZ TOCABENS, Conseiller Municipal de la ville d'Avignon, en remplacement de Mr CERVANTES, en qualité de délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon,
- Mr André FREYTAG, Conseiller Municipal de la Commune de Caumont, en qualité de délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon.

Le Comité Syndical **PREND ACTE**,

2°) REDUCTION DU NOMBRE DE VICE PRESIDENTS

Rapporteur : Joël GUIN

Par délibération n°3 du 15 mai 2014 le nombre maximum de Vice-présidents autorisé par le CGCT en son article 5211-10 a été fixé à 7.

Monsieur Eric Palma avait été élu, par délibération n°4 du 15 mai 2014, 7ème vice-président et membre du bureau, fonction qu'il ne peut plus exercer, n'étant plus membre du comité syndical.

Le Président et le Bureau proposent, compte tenu du prochain terme de l'actuel mandat 2014/2020 soit 10 mois, de ne pas procéder au remplacement du 7ème Vice-Président et de réduire le nombre de vice-présidents de 7 à 6 jusqu'au terme du mandat.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et sur proposition du Président,

APPROUVE la réduction du nombre de vice-président, jusqu'à la fin du mandat actuel.

VOTE	
POUR	23
CONTRE	1 Mr FOUILLER
ABSTENTION	2 Mr MARTINEZ TOCABENS Mr FREYTAG



Référence	CR
Document du	24 JUIN 2019
Page n°	3/6

COMPTE RENDU INTERNET DU COMITE SYNDICAL DU LUNDI 24 JUIN 2019

3°) MODIFICATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Rapporteur : Joël GUIN

Par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon en date du 22 mai 2019, la représentation des délégués au SIDOMRA a été modifiée.

Monsieur PALMA, 2eme membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres, et Monsieur CERVANTES, 5eme membre titulaire de la CAO ne font plus partie du Comité Syndical, il convient de procéder à leur remplacement, par élection.

Le Président et le Bureau proposent la candidature de Mr FREYTAG en remplacement de Mr PALMA, et de Mr MARTINEZ TOCABENS en remplacement de Mr CERVANTES.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et sur proposition du Président, **ADOpte** la délibération

Pas d'observation

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 26

4°) MODIFICATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Rapporteur : Joël GUIN

Par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon en date du 22 mai 2019, la représentation des délégués au SIDOMRA a été modifiée.

Monsieur PALMA, 2eme membre suppléant de la Commission consultative des services publics locaux, et Monsieur CERVANTES, 3eme membre titulaire de la CCSPL ne font plus partie du Comité Syndical, il convient de procéder à leur remplacement, par élection.

Le Président et le Bureau proposent la candidature de Mr FREYTAG en remplacement de Mr PALMA, et de Mr MARTINEZ TOCABENS en remplacement de Mr CERVANTES.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et sur proposition du Président, **ADOpte** la délibération

Pas d'observation

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 26

5°) MODIFICATION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Rapporteur : Mr GUIN, Président

Par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon en date du 22 mai 2019, la représentation des délégués au SIDOMRA a été modifiée.



Référence	CR
Document du	24 JUIN 2019
Page n°	4/6

COMPTE RENDU INTERNET DU COMITE SYNDICAL DU LUNDI 24 JUIN 2019

Monsieur PALMA, membre suppléant de la Commission de délégation de service public, et Monsieur CERVANTES, 3eme membre titulaire de la CDSP ne font plus partie du Comité Syndical, il convient de procéder à leur remplacement, par élection.

Les membres représentants d'Associations représentatives des usagers, ainsi que les membres ayant voix consultatives restent inchangés.

Le Président et le Bureau proposent la candidature de Mr FREYTAG en remplacement de Mr PALMA, et de Mr MARTINEZ TOCABENS en remplacement de Mr CERVANTES.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et sur proposition du Président,
ADOpte la délibération

Pas d'observation

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 26

15 h 15 arrivée de Mr BERARD.

6°) MODERNISATION DU CENTRE DE TRI DES EMBALLAGES MENAGERS ET AMELIORATION DES PERFORMANCES REPONSE A L'APPEL A PROJETS CITEO

Rapporteur : Mr Joël GUIN, Président

La loi de transition énergétique fixe des objectifs de performance de recyclage matière, et impose une généralisation de l'extension des consignes de tri des emballages ménagers à l'ensemble des emballages ménagers en plastique à l'horizon 2022.

Cette disposition se traduit à travers le contrat pour l'action et la performance de Citeo sur la période 2018-2022. Une grande partie des objectifs est liée à la planification de l'extension des consignes de tri sur ce barème en lien avec des incitations financières importantes.

Pour soutenir les collectivités locales dans cette démarche, plusieurs phases d'appel à candidature pour l'Extension des Consignes de Tri ont été planifiées. La troisième, ayant débutée le 1er Mars 2019, permet de candidater à trois thèmes connexes : le déploiement de l'Extension des Consignes de Tri, l'adaptation du centre de tri au tri de tous les emballages ménagers en plastiques et l'optimisation de la collecte des emballages ménagers et des papiers graphiques.

Les candidatures au déploiement de l'Extension des Consignes de Tri et à l'adaptation du centre de tri au tri de tous les emballages ménagers en plastiques doivent être réalisées simultanément pour être sélectionnées et percevoir ainsi les soutiens financiers mis en place par Citeo. La candidature aux mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte peut être déposée en même temps de manière à obtenir un soutien financier plus important de la part de Citeo.



Référence	CR
Document du	24 JUIN 2019
Page n°	5/6

COMPTE RENDU INTERNET DU COMITE SYNDICAL DU LUNDI 24 JUIN 2019

L'Extension des Consignes de Tri permet aux habitants de recycler l'ensemble des emballages en plastique, simplifiant ainsi le geste de tri et diminuant les tonnages enfouis. Des mesures d'optimisation de la collecte sont très souvent nécessaires à la bonne mise en place de cette habitude de tri pour l'habitant mais aussi dans un souci de maîtrise des coûts pour la collectivité.

Le SIDOMRA a confirmé sa volonté de répondre à l'appel à projets pour l'adaptation de ses centres de tri au tri de tous les emballages ménagers en plastiques de manière à pouvoir accepter ces derniers à partir de 2022. En conséquence, il est proposé de présenter simultanément un dossier pour l'appel à candidature sur l'Extension des Consignes de Tri au 12 Juillet 2019 (date limite de dépôt des dossiers).

Le comité syndical délibère, pour :

REPENDRE à l'appel à candidature pour l'Extension des Consignes de tri.

AUTORISER le Président à signer tous les documents nécessaires au dépôt des dossiers.

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 27

7°) RAPPORT ANNUEL 2018 DU SIDOMRA

Rapporteur : Mr Joël GUIN, Président

La Loi de Transition Energétique et de croissance verte (TECV) d'août 2015 a modifié le rapport annuel qui s'intitule désormais «Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets».

Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente au conseil syndical un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets (SPPGD).

Le rapport rend compte de la situation de la collectivité territoriale par rapport à l'atteinte des objectifs de prévention et de gestion des déchets fixés au niveau national.

Il présente notamment la performance du service en terme de quantités d'ordures ménagères résiduelles et sa chronique d'évolution dans le temps. Il présente les recettes et les dépenses du service public de gestion des déchets par flux de déchets et par étape technique.

Le rapport précise la performance énergétique des installations au regard de la directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008, relative aux déchets et abrogeant certaines directives.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le rapport et l'avis du conseil syndical sont mis à la disposition du public, dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13 et sur le site internet de la collectivité.

Le décret 2015-1827 DU 30/12/2015 précise les conditions d'application du présent article. Il fixe notamment les indicateurs techniques et financiers, fondés sur la comptabilité analytique dont fait l'objet le service public de prévention et de gestion des déchets, devant figurer dans le rapport.

Il convient que le Comité PRENNE ACTE de la présentation du Rapport annuel sur le service public de prévention et de gestion des déchets 2018 élaboré par le service administratif du SIDOMRA en application du décret du 11 mai 2000.

Le Comité syndical **PREND ACTE**

FINANCES

8°) PRESENTATION DES COUTS 2014/2018 DE GESTION DES DECHETS MENAGERS DU SYNDICAT

Rapporteur : Mr Joël GUIN, Président

Depuis 2014 le syndicat établit annuellement «la matrice des coûts» méthode de comptabilité analytique recommandée par l'ADEME.

Ce retraitement analytique des comptes, sur plusieurs exercices (5 ans maintenant) permet d'objectiver les coûts de service, de mesurer les évolutions, de comparer avec la base de données nationales SINOE de l'ADEME, après validation par un bureau d'étude national.

Les résultats présentés concernent bien la seule compétence traitement et valorisation des OM et assimilés du SIDOMRA, les charges de pré-collectes/collectes des OM étant exercées et retracées par les communautés d'agglomération et communes du territoire syndical.

Il convient de noter l'intérêt économique, financier et environnemental de la poursuite et l'amplification des politiques de valorisation des déchets, par la tri sélectif des emballages ménagers, du verre, et le besoin de réduire le tonnage incinéré, qui reste encore trop élevé sur le territoire.

Il convient que le comité PRENNE ACTE de l'information financière synthétique donnée sur les exercices 2014/2015/2016/2017/2018 à travers la matrice de coûts (méthode compta coût).

Et autorise le Président à publier et communiquer ces résultats sur le site SINOE de l'ADEME.

Le Comité Syndical **PREND ACTE**.

Informations et questions diverses

Présentation du rapport d'activité 2018 de NOVALIE, par le Directeur du Site, Mr Thierry RAYNAUD.

Suite à la présentation du rapport d'activité de NOVALIE, le Président remercie le Directeur, Mr RAYNAUD et le personnel de SUEZ RV Vedène, pour le travail effectué et la bonne tenue du site

Le Président informe l'assemblée que cette réunion était la dernière avant l'été et souhaite de bonnes vacances à chacun.

Plus personne ne prenant la parole, le Président lève la séance à 16 h 30

A Vedène, le 25 JUIN 2019

Le Président,
Joël GUIN

